

RÉFORME DES RETRAITES TOUT RESTE À FAIRE

Mauvais pour le Sénat qui l'a rejeté à l'unanimité, le projet de loi fait l'objet de vives contestations à l'Assemblée nationale où il n'a été adopté en deuxième lecture qu'à la faveur de l'abstention avec 23 voix de plus que la majorité requise. Le débat doit reprendre au Sénat le 16 décembre avant le retour du projet devant l'Assemblée nationale pour un vote final prévu le 18 décembre.

Un projet de loi qui ampute les droits au lieu de les préserver !

Faisant siennes les exigences des marchés financiers, le projet de loi limite les dépenses de retraite à un plafond qui, selon le Medef et la Commission européenne, ne devrait pas excéder les 14 % du PIB¹, soit le volume atteint en 2012.

Baisse généralisée du niveau des futures retraites

A ressources constantes, avec des retraités de plus en plus nombreux et qui vivent de plus en plus longtemps, ce plafonnement conduirait à un effondrement du niveau moyen des pensions : aujourd'hui il s'établit à 75 % net du salaire net moyen. A terme et selon les projections du Conseil d'orientation des retraites, il plafonnerait au mieux à 65 % de ce salaire moyen net.

Des baisses encore plus drastiques pour les salariés diplômés

Le gouvernement refusant catégoriquement de valider leurs années d'étude, les techniciens, les agents de maîtrise, les ingénieurs et les cadres devraient attendre 67 ans pour percevoir une retraite certes sans décote... mais amputée dans la proportion du nombre d'années validées par rapport à la durée de cotisations exigée. Leur pension peinerait donc à atteindre en moyenne les 60 % du salaire de fin de carrière.

Baisse du pouvoir d'achat des pensions une fois liquidées

Le report de la revalorisation des pensions du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, s'ajouterait au report du 1^{er} janvier au 1^{er} avril opéré par le précédent gouvernement. Il s'ensuit que les pensions seraient gelées pendant neuf mois : leur pouvoir d'achat annuel serait donc amputé en moyenne des $\frac{3}{4}$ de l'inflation !

¹ Produit Intérieur Brut : masse des richesses créées par le travail



QUELLES ALTERNATIVES ?

L'épargne retraite ? Attention : contrats piégés !

Pour espérer compenser une baisse de 10 points du niveau des pensions, il faudrait, selon la FFSA¹, l'Observatoire de l'Épargne européenne ou la presse spécialisée, épargner chaque année pendant 30 ans un mois de salaire. Pour les salariés diplômés, le décrochage du niveau des pensions étant plus sévère, c'est 2 mois de salaire par an qu'il faudrait mettre de côté, soit 17 % de sa rémunération annuelle !

Et cela sans garantie aucune ! L'épargnant s'engage sur des versements annuels. En retour le banquier, l'assureur ou le courtier ne s'engage... sur rien et surtout pas sur les perspectives avancées dans leurs argumentaires ou dans les documents publicitaires qui n'ont aucune valeur contractuelle.

C'est la caractéristique des contrats « à cotisations définies ». On y cotise à l'aveugle sans aucune garantie de récupérer, à la retraite, tout ou partie de l'épargne d'une vie. Exigez un contrat « à prestations définies » et votre interlocuteur se dérobera. Banquiers, assureurs, courtiers reportent sur les épargnants tous les risques liés aux retournements cycliques des marchés financiers. Endosseraient-ils ce risque qu'ils s'exposeraient à leur propre faillite comme les fonds de pension américain.

¹ FFSA: Fédération Française des Sociétés d'Assurance.



Validation des années d'études : une exigence incontournable

Les ingénieurs, cadres, techniciens et agent de maîtrise (ICTAM) représentent 46 % du salariat. Un régime de retraite par répartition n'est viable que s'il est financé solidairement par tous dans l'intérêt de tous. Il doit donc garantir à chacun, ICTAM compris, la continuité du niveau de vie atteint lors du passage de l'activité à la retraite.

La validation des années d'études, hors rachat, est donc indispensable. C'est une mesure de justice sociale, car les études constituent un réel travail indispensable au développement économique et industriel du pays, qui doit être reconnu comme tel. C'est une mesure de bon sens : pourquoi les jeunes devraient-ils choisir entre se former et partir en retraite plus tôt ?

Quatre mesures immédiates pour financer une réforme de progrès

- 1.- Suppression des 30 milliards annuels d'exonérations de cotisations sociales « patronales ».
- 2.- Élargissement de l'assiette de cotisations à l'intéressement et à la participation ainsi qu'aux primes pour les fonctionnaires (≈10 Mds de gain).
- 3.- Mise à contribution des revenus financiers perçus par les entreprises (≈26 à 30 Mds de gain annuel).
- 4.- Instauration de l'égalité salariale entre les hommes et les femmes (10 Mds de gain en 2020).